



## PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PRÉFECTURE

Marseille, le

09 MAI 2019

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ, DE LA LÉGALITÉ  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DES INSTALLATIONS ET TRAVAUX  
RÉGLEMENTÉS  
POUR LA PROTECTION DES MILIEUX

N°194-2018 A

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône du 7 mai 2019, il sera procédé, sur le territoire des communes de Saint-Martin-de-Crau et d'Arles, à l'ouverture d'une enquête publique unique pour une durée de 31 jours consécutifs du lundi 3 juin 2019 au mercredi 3 juillet 2019 inclus, portant sur la demande formulée par la Société LOGIPREST en vue d'être autorisée à exploiter une plateforme logistique située ZI Bois de Leuze – Lieu-dit Mas de Leuze – 13310 Saint-Martin-de-Crau - au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le projet consiste à poursuivre la construction d'une plateforme logistique composée de deux entrepôts dans la zone industrielle du Bois de Leuze. Les deux bâtiments pourront être recouverts de panneaux photovoltaïques en toiture.

La plateforme logistique projetée représente une surface totale d'environ 138 500 m<sup>2</sup> répartie en deux bâtiments, de la manière suivante :

- Bâtiment SMC6 (9 cellules numérotées 6.1 à 6.9) représentant une surface d'environ 65 300 m<sup>2</sup> ;
- Bâtiment SMC7 (8 cellules numérotées 7.1 à 7.8) représentant une surface d'environ 73 200 m<sup>2</sup>.

Ce dossier contient notamment une évaluation environnementale et celle-ci peut être consultée sur les sites internet aux adresses suivantes :

- <http://www.projets-environnement.gouv.fr>
- <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>

Ce dossier a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale du 8 mars 2019 et d'un mémoire en réponse de l'exploitant d'avril 2019, ainsi que d'un avis du CNPN du 22 février 2019 et d'un mémoire en réponse de l'exploitant de mars 2019 qui seront consultables à ces adresses et joints au dossier d'enquête publique qui regroupera également les copies des avis prévus par le Code de l'Environnement.

Le dossier d'enquête complet sur support papier comprenant notamment l'étude d'impact, son résumé non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et le registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur, resteront déposés en mairies de Saint-Martin-de-Crau siège de l'enquête et d'Arles pendant 31 jours consécutifs **du lundi 3 juin 2019 au mercredi 3 juillet 2019 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier d'enquête complet ainsi que les registres seront disponibles en :

- **Mairie de Saint-Martin-de-Crau (siège de l'enquête) :**  
**Adresse : Services techniques 37 avenue de Plaisance 13310 St Martin-de-Crau**  
**aux heures d'ouverture des bureaux (jours et heures de permanence du commissaire-enquêteur mentionnés ci-après).**

.../...

- **Mairie d'Arles :**

**Adresse : Direction de l'Aménagement et du territoire - Service procédure et documents d'urbanisme 2ème étage bureau 225, 11 rue Parmentier 13200 Arles aux heures d'ouverture des bureaux (jours et heures de permanence du commissaire-enquêteur mentionnés ci-après).**

Le dossier d'enquête publique sera par ailleurs consultable pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône :

<http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Installations-Classees-pour-la-Protection-de-l-Environnement-ICPE/Installations-Classees-soumises-a-autorisation-et-a-enregistrement-et-carrieres/Saint-Martin-de-Crau>

Le dossier complet pourra également être consulté pendant la même période sur un poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture des Bouches-du-Rhône, direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux, place Félix Baret, 13006 Marseille (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h15 – bureau 420 – après contact préalable tél. 04.84.35.42.74).

Le dossier d'enquête publique complet est communicable à toute personne sur sa demande à ses frais, dès publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique ou pendant celle-ci, auprès de la Préfecture des Bouches-du-Rhône Place Félix Baret CS 80001 13282 MARSEILLE Cedex 06 à la Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement (DCLE), Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux (BITRPM).

Les observations et propositions du public et toute correspondance relative à l'enquête pourront être adressées au commissaire enquêteur par courrier à l'adresse de la mairie de Saint-Martin-de-Crau, siège de l'enquête, ou par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-ep-logiprest@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-ep-logiprest@bouches-du-rhone.gouv.fr) (capacité maximum de 5MO).

Les observations et propositions du public orales et écrites transmises auprès du commissaire enquêteur lors des permanences ci-dessus seront consultables à la mairie de Saint-Martin-de-Crau siège de l'enquête aux heures d'ouverture au public.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique, et celles visées par l'article R.123-13-II du code de l'environnement, seront consultables sur le site internet de la préfecture (<http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>) où elles seront publiées dans les meilleurs délais<sup>1</sup>

Monsieur Joël GUITARD commissaire enquêteur recevra personnellement les observations des intéressés et se tiendra à la disposition du public aux jours et heures suivants :

**Mairie de Saint-Martin-de-Crau :**

**Adresse : Services techniques 37 avenue de Plaisance 13310 St Martin-de-Crau**

- le lundi 3 juin 2019 de 9h à 12h
- le mardi 11 juin 2019 de 14h à 17h
- le mercredi 19 juin 2019 de 14h à 17h
- le jeudi 27 juin 2019 de 9h à 12h

<sup>1</sup> Les données personnelles contenues dans les observations et propositions du public, quelles que soient leurs formes, et recueillis au cours de l'enquête environnementale seront dès lors consultables en ligne.

- le mercredi 3 juillet 2019 de 14h à 17h30

**Mairie d'Arles :**

**Adresse : Direction de l'Aménagement et du territoire-Service procédure et documents d'urbanisme  
2ème étage bureau 225, 11 rue Parmentier 13200 Arles**

- le lundi 3 juin 2019 de 13h30 à 16h30
- le mercredi 19 juin 2019 de 9h à 12h
- le mercredi 3 juillet 2019 de 9h à 12h

Le commissaire enquêteur pourra, s'il l'estime nécessaire, faire application des dispositions prévues aux articles R.123-6 2<sup>ème</sup> alinéa et des articles R.123-14 à R.123-17 du Code de l'Environnement.

Par ailleurs, l'ensemble des observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête dans les conditions prévues par le Code des relations entre le public et l'administration.

A l'issue de l'enquête, copie du rapport et des conclusions sera transmise aux mairies où s'est déroulée l'enquête pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.


Le rapport et les conclusions motivées ainsi que les observations et propositions recueillies pourront également être consultés à la préfecture des Bouches-du-Rhône et sur son site internet <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr> pendant un an.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation environnementale ou de refus est le Préfet des Bouches-du-Rhône, après avis éventuel du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).

Cette décision sera prise sous la forme d'arrêté préfectoral, de refus ou d'autorisation, assorti des prescriptions en tant que décision individuelle, qui sera mis en ligne sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, et notifié au demandeur.

Cet arrêté sera mis en ligne sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>.

La personne responsable du projet est : M. Hendrik VAN HOEYWEGHEN ; Qualité : Directeur Projet ; ☎ : 04 90 91 87 11 ; mail : [hendrik.vanhoeyweghen@katoennatie.com](mailto:hendrik.vanhoeyweghen@katoennatie.com)

Pour le Préfet,  
le directeur adjoint  
  
David LAMBERT